



Châteauguay

**Extrait du procès-verbal de** la séance ordinaire du conseil de la Ville de Châteauguay, tenue le 17 février 2020, à la salle du conseil située au 265, boulevard D'Anjou, bureau 101 à Châteauguay, à laquelle étaient présents : Madame la conseillère Lucie Laberge, et messieurs les conseillers Barry Doyle, Éric Corbeil, Michel Gendron, Éric Allard et François Le Borgne, formant le quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pierre-Paul Routhier. Madame la directrice générale Nancy Poirier et monsieur le greffier George Dolhan assistaient aussi à cette séance. Messieurs les conseillers Michel Enault et Marcel Deschamps étaient absents.

RÉSOLUTION 2020-02-110 **9.1** Reconnaissance des professionnels et gestionnaires en travaux publics à titre de premiers intervenants

---

ATTENDU QUE les professionnels et gestionnaires des Services municipaux des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

ATTENDU QUE les Services municipaux des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes;

ATTENDU QUE les équipes des travaux publics sont menées de main de maître par des professionnels et des gestionnaires aguerris qui doivent être en mesure de composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens;

ATTENDU QU'une reconnaissance de leur travail et de la valeur de leur apport permettrait à ces professionnels et gestionnaires d'exception d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques, de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent et par le fait même, améliorerait la qualité des services dispensés à leurs clients-citoyens;

ATTENDU QUE les professionnels et gestionnaires des Services municipaux des travaux publics sont convaincus de la pertinence de standardiser et de normaliser certaines actions dispensées par leur service, pour en assurer la qualité et la sécurité ainsi que celle des citoyens de la Ville;

ATTENDU QUE les différentes directions des travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent;

ATTENDU QUE le fait de positionner les travaux publics comme un secteur reconnu aura comme effet de mettre en place et de soutenir la formation adéquate et appropriée des ressources, en plus d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière envers l'organisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Allard

APPUYÉ par monsieur Barry Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



Châteauguay

-2-

RÉSOLUTION 2020-02-110 **9.1**  
(suite)

---

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil reconnaisse que les professionnels et gestionnaires, œuvrant au sein de la Direction des travaux publics et de l'hygiène du milieu de la Ville, agissent et soient désignés à titre de premiers intervenants.

QUE le conseil appuie les démarches de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) auprès des instances gouvernementales afin que soit reconnu le secteur des travaux publics au Québec.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme  
Ce 20 février 2020

**Me George Dolhan,**  
Greffier

